



## Repas,et semaine de cours..

Par **Cassandra\_62**, le **10/10/2015** à **15:04**

Bonjour voilà je suis en contrat d'apprentissage depuis le 13 juillet 2014 en Restauration,et on n'a pas le droit de manger avant ni après le service que se soit au midi ou au soir j'aimerais savoir si c'est normal et aussi une autre question voilà je vais aller a ma semaine d'école et je vais faire 35H et ma responsable me demande a travailler samedi par obligation es-ce normal ?

Par **P.M.**, le **10/10/2015** à **15:26**

Bonjour,  
Suivant la Convention Collective applicable, l'employeur devrait être obligé de vous verser une indemnité compensatrice pour le(s) repas...  
Si vous avez effectué l'horaire prévu au contrat d'apprentissage, vous n'êtes pas obligé de travailler en plus...

Par **P.M.**, le **12/11/2015** à **12:45**

Bonjour,  
Il faudrait savoir sous quelle forme on vous le reti"ent et si en plus avant le brut, vous avez un avantage en nature...